

LEGAL FLASH

IA générative, ChatGPT and co: quels risques pour l'entreprise

1 LES AVANCÉES CONSTATÉES - UN BÉMOL

- L'arrivée des outils d'intelligence artificielle, tels que ChatGPT, ou BARD, une belle avancée technologique n'est-ce pas ?
- Chacun peut trouver par ce biais un **assistant bon marché** pour faire quelques recherches et rédiger des projets de courrier, en particulier dans le monde professionnel.
- En réalité, l'arrivée de ces outils dans le grand public est selon nous avant tout l'occasion pour les entreprises de **sensibiliser** leurs salariés sur les **dérives** associées à un usage pérenne de ces outils dans l'entreprise
- L'entreprise doit ici être dans le même état d'esprit que vis à vis de l'arrivée du Règlementation pour la Protection des Données Personnelles (RGPD) en 2018 : la sensibilisation est la clé d'une bonne protection

2 LES RISQUES IDENTIFIÉS

- Le **patrimoine informationnel de l'entreprise est généralement utilisé par le salarié lorsqu'il interroge de tels outils**
- Le salarié ne se préoccupe de l'usage qui peut être fait par la suite par l'outils de ces informations
- Le fonctionnement de ces outils est justement basé sur un **enrichissement continu** via les bases de données auxquelles il est connecté, via les sites internet ouverts au public **mais aussi via les requêtes de ses utilisateurs**
- Pour rappel, le patrimoine informationnel est constitué, au sein de l'entreprise, **d'informations de nature plus ou moins confidentielle**, auxquelles certains employés ou certains services ont accès
- Or, cette confidentialité est anéantie lorsqu'ils en font usage pour interroger un outil d'IA dans leur quotidien professionnel : les salariés n'en ont pas conscience

3 EN SYNTHÈSE COMMENT SE PROTÉGER ?

- Recenser les outils d'IA générative utilisés en interne et à quelles fins,
- Vérifier leurs Conditions générales d'utilisation (des surprises peuvent s'y cacher),
- Réaliser un audit de votre patrimoine informationnel afin de définir les différentes catégories d'informations disponibles au sein de l'entreprise, les règles d'accès, d'usage et de confidentialité applicables notamment vis à vis de l'extérieur,
- Réviser votre charte informatique (elle aurait déjà dû l'être lors de l'entrée en vigueur du RGPD)
- Sensibiliser vos équipes via du legal design (